



AGENCE DU TRIOLET

HONORAIRES DE GESTION (à la charge du bailleur)

7,52 % TTC du loyer et des provisions sur charges
9,72 % TTC du loyer et des charges avec garantie des loyers impayés
Immeuble entier ou plusieurs lots : sur demande et devis

HONORAIRES DE LOCATION (baux d'habitation nus ou meublés)

Honoraires à la charge du locataire, en fonction de la méthode de calcul qui lui est plus favorable :

- Soit, agglomération de MONTPELLIER selon la loi ALUR:

Honoraires de : visites	1€/m ²
constitution du dossier	4 €/m ²
rédaction de bail :	5 €/m ²
réalisation d'état des lieux	3 €/m ²
Total :	13 €/m ²
- Soit : 72 % du premier loyer hors charges mensuel.

Honoraires à la charge du propriétaire :

Même montant que les honoraires du locataire.

HONORAIRES DE LOCATION (baux droit commun, professionnels ou commerciaux)

Parking sous-sol, cave, garage (avec rédaction du bail): 80 € à la charge du bailleur et 80 € à la charge du locataire.

Autre type de biens (sans rédaction du bail) : 72 % d'un mois de loyer hors charges à la charge du bailleur et 72 % d'un mois de loyer hors charges à la charge du locataire.

HONORAIRES DE VENTE

Prix hors honoraires	Montant ou pourcentage à rajouter sur le prix hors honoraires
De 0 à 30.000 €	3.000 € TTC
De 30.001 € à 50.000 €	10 %
De 50.001 € à 100.000 €	8 %
De 100.001 € à 200.000 €	7 %
De 200.001 € à 300.000 €	6 %
De 300.001 € à 400.000 €	5,5 %
A partir de 400.001 €	5 %

MEDIATION

Convention signée avec la SASU VIVONS MIEUX ENSEMBLE inscrite au RCS de NANCY sous le numéro 820 862 241. 465 avenue de la libération à NANCY. mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

Carte professionnelle CPI 3402 2016 000 0007 249 CCI MONTPELLIER - Mis à jour le 9 novembre 2017

www.triolet-immobilier.com

V E N T E • L O C A T I O N • G E S T I O N I M M O B I L I È R E